



# Ecole Départementale de Musique de la Haute-Saône

## Conservatoire à rayonnement intercommunal

### Frais de scolarité 2020 - 2021

Délibération du 16 mars 2020

#### Comment calculer votre facturation trimestrielle ?

Votre facture est calculée en fonction de votre quotient familial, votre commune de résidence, et votre inscription.

**Votre quotient familial est déterminé selon l'avis d'imposition (ou de non imposition) sur lequel l'élève est à charge.**

Quotient familial mensuel =  

$$\frac{\text{revenu fiscal de référence (1)}}{\text{nombre de parts fiscales (2)}} \text{ divisé par } 12$$

(1) Revenus annuels après déductions, réductions et imputations diverses (ligne 25 de l'avis d'imposition)

(2) Parts qui figurent sur l'avis d'imposition selon le nombre d'enfants ou de personnes à charge.

*Exemple : Pour un élève issu d'une famille de deux enfants ayant un revenu fiscal de référence de 15 567 €, le quotient familial sera de :*

$$QF = \frac{15567}{3} \text{ divisé par } 12 = 432 \text{ €}$$

*Un enfant de cette famille inscrit en cours de flûte traversière en 1er cycle, et habitant sur une collectivité adhérente paiera 32 € par trimestre de cotisation*

TARIFS TRIMESTRIELS			
Facturés en novembre, mars, juin			
HABITANTS COLLECTIVITES ADHERENTES	Atelier collectif Jardin musical, Chorale, Ensemble, Orchestre débutant, FM seule	Cursus cours d'instrument avec ou sans formation musicale de 20 à 30'	Cursus cours d'instrument avec ou sans formation musicale de 45' à 1h
QF de 0 à 299 €	16 €	26 €	37 €
QF de 300 à 599 €	21 €	32 €	42 €
QF de 600 à 999 €	37 €	88 €	115 €
QF de 1000 à 1499 €	42 €	100 €	126 €
QF de 1500 à 1999 €	49 €	120 €	160 €
QF > à 2000 €	57 €	140 €	189 €
HABITANTS COLLECTIVITES NON ADHERENTES	Atelier collectif Jardin musical, Chorale, Ensemble, Orchestre débutant, FM seule	Cursus cours d'instrument avec ou sans formation musicale de 20 à 30'	Cursus cours d'instrument avec ou sans formation musicale de 45' à 1h
QF de 0 à 299 €	32 €	52 €	74 €
QF de 300 à 599 €	47 €	63 €	84 €
QF de 600 à 999 €	63 €	152 €	239 €
QF de 1000 à 1499 €	85 €	207 €	258 €
QF de 1500 à 1999 €	100 €	238 €	318 €
QF > à 2000 €	110 €	276 €	375 €
<b>INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE : 32€ par trimestre - Conditions d'inscription au secrétariat</b>			
<b>ATELIERS : 5€ la séance, gratuit pour les élèves de l'EDM</b>			

**Frais de gestion :** 10€ par an et par famille

**Frais de scolarité :** Le tarif correspond à la durée du cours d'instrument. Le paiement des cotisations est trimestriel.

**Elèves sous tutelle, en famille d'accueil, en foyer :** Application du tarif collectivité adhérente ou collectivité non adhérente QF 0 à 299€. Avis d'imposition sur lequel l'élève est à charge non obligatoire. Le lieu de résidence pris en compte est celui de l'élève sous tutelle ou de la famille d'accueil ou du foyer.

**Réductions :** 2ème enfant : - 20 % (sur le tarif le plus bas) / 3ème enfant et au-delà : - 30 % (sur le tarif le plus bas). Certaines collectivités peuvent apporter des aides complémentaires aux élèves participant aux pratiques collectives amateurs (harmonies...).

**Location d'instrument :** Le tarif de location d'un instrument est de 47€ par trimestre. Trois trimestres facturés par année scolaire soit un total de location de 141€ par an.

**Modalités de paiement :** Vous devez fournir au secrétariat une copie de votre avis d'imposition 2020 (revenus 2019), à défaut le tarif de la tranche la plus élevée vous sera appliqué. Au-delà des quelques séances d'essai autorisées, tout trimestre commencé est dû intégralement. Vous pouvez régler votre cotisation en ligne sur notre site internet [www.edm70.fr](http://www.edm70.fr) au moyen du dispositif sécurisé TIPI.

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter votre secrétariat de secteur.**